



Ville de Rognac

Conseil Municipal du 24 avril 2014

Ouverture de la séance à 18h00.

Mr Le Maire : *Bon, nous allons commencer ce premier conseil municipal officiel, puisque l'autre c'était l'installation. Donc, bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Tout d'abord je voudrais saluer l'arrivée de Monsieur Gilbert Chiamonte parmi nous suite à la démission de Monsieur Violot. Voilà, bienvenue.*

Mr Chiamonte : Merci

Appel effectué par Mr Guillaume.

Mr Le Maire : *Donc nous allons désigner la secrétaire de séance, je vous propose une habituée, Mme Caillol, à moins qu'il y ait un autre candidat ou candidate. Personne ? Donc, Mme Caillol. Pas d'objection ?*

Nous allons passer à l'ordre du jour, tout d'abord l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2014. Il y avait un certain nombre de personnes qui n'étaient pas là, mais l'approbation est obligatoire. Pas de remarque ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Donc, pour cette mandature 2014-2020, je vais vous donner connaissance des délégations des uns et des autres, ce n'est pas une obligation mais au moins que vous le sachiez. Alors je commence par moi, ce n'est pas très correct, mais c'est dans l'ordre. Donc Mr Guillaume : L'urbanisme, le personnel, l'état civil, l'élection et le cimetière.

Dans les adjoints, Mr Le Rudulier : Sécurité et prévention, les finances, la gestion sociale du personnel, développement économique et aménagement du territoire, déplacements urbains, démocratie participative.

Mme Millancourt : La communication et la qualité des services publics.

Mr Mazonq : La culture.

Mme Caillol : Les affaires sociales, personnes âgées, logements sociaux, petite enfance, relations avec le CCAS pour l'emploi, les droits de la femme et quelque chose auquel elle tient beaucoup, le handicap.

Mr Larroche : Le sport et la vie associative sportive.

Mme Straudo : La vie associative.

Mr Casimir : L'animation de la cité, les festivités.

Mme Forte : L'enseignement, le jumelage.

Mr Schacre : Les travaux, les grands aménagements urbains, propreté urbaine, cadre de vie, espaces publics.

Et les conseillers municipaux qui ont des délégations, rattachés à un adjoint, ou pas,

Mme Bajeux : Commerce, artisanat, marché hebdomadaire.

Mme Bessettes : Equipements sportifs.

Mme Clisson : Environnement, développement durable, tourisme.

Mr Daret : Anciens combattants.

Mme Duclaut : Energies renouvelables.

Mr Gérardin : Contrôle de gestion, évaluation des politiques publiques.

Mme Houdais : La jeunesse.

Mr Lacave : Gestion des événements culturels.

Mme Peloffy : La petite enfance et les logements sociaux.

Mme Russo : Relations avec le CCAS pour les droits de la femme et le handicap.

Mr Soustelle : Déplacements, transports urbains.

Mme Teissier : Relations avec le CCAS pour l'emploi.

Mr Tritz : Développement économique, économie numérique.

Mr Vauthier : Entretien du patrimoine communal.

Mr Vesperini : Gestion des événements sportifs, gestion des déchets.

Passons à l'ordre du jour proprement dit. Le rapport n°1 c'est le compte rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal, enfin l'avant dernier. Des questions sur ces décisions ?

Mr Autechaud : Moi j'ai juste...

Mr Le Maire : Attendez...

Mr Egéa : Merci, la 14094, Fourniture et mise en œuvre d'un logiciel d'information, y en a pour 66 978 €, vous pouvez nous expliquer un petit peu à quoi ça correspond ?

Mr Le Maire : C'est un renouvellement, ça existait déjà mais on a fait un renouvellement, c'est la gestion des ressources humaines, le personnel, la paye...

Mr Egéa : La paye et tout ça ?

Mr Le Maire : Oui, oui. Les formations, quand les gens demandent des formations, la programmation, les congés, enfin tout..., les carrières...

Mr Egéa : Et pour renouveler le logiciel ça coute cette somme ?

Mr Le Maire : Eh oui. Et même il est moins cher que celui qu'on avait avant.

Mr Egéa : Très bien.

Mr Le Maire : Après ?

Mr Egéa : Après, la 14022, mobilier de bureau pour l'école de musique. C'est le mobilier de toute l'école de musique ? Y en a pour 27 600 € ?

Mr Le Maire : Centre culturel !

Mr Egéa : Oui, y a écrit école de musique. C'est tout le mobilier du centre culturel alors ?

Mr Le Maire : Oui.

Mr Egéa : C'est la somme maxi qu'on peut dépenser ou on l'a déjà dépensée ? On n'a pas tout acheté alors ?

Mr Le Maire : Si, si.

Mr Egéa : Donc on a dépensé les 27 600 € alors ?

Mr Le Maire : Voilà.

Mr Egéa : Après, la 14010 Travaux de requalification des boulevards Jean Jaurès, Gabriel Péri et de la rue Mireille, y en a pour 9 194 €, y a marqué lot n°1 terrassement, c'est un avenant.

Mr Le Maire : Oui c'est les ralentisseurs qui ont été posés à la demande des commerçants, des habitants du quartier.

Mr Egéa : Comme je ne trouvais pas la somme astronomique, alors..., comme y a marqué requalification alors...

Mr Le Maire : Oui, oui. Ça fait partie des travaux de réaménagement de ces trois rues et les commerçants ont demandé la pose de ralentisseurs, donc voilà.

Mr Egéa : Et après, celle dessous, la 14017, acquisition de PC de bureau, ordinateurs portables et imprimante, y en a pour 72 000 €, alors je voudrais savoir combien il y a de PC et à qui c'est attribué ?

Mr Le Maire : J'ai la liste, si vous voulez je vous la donne.

Mr Egéa : Mais c'est pour les employés de mairie ?

Mr Le Maire : Oui, oui.

Mr Egéa : Non parce que des fois on en achète pour les écoles, alors.

Mr Le Maire : Oui, oui, Alors y en a 76 et « imprimante » y a pas de « s » parce qu'il y en a 1.

Mr Egéa : 76 ?

Mr Le Maire : 76 oui.

Mr Egéa : Ils coutent 1 000 € pièce à peu près.

Mr Le Maire : En gros, oui.

Mr Egéa : Y a les logiciels aussi compris dans le prix ou c'est que la boîte ?

Mr Le Maire : Oui, oui, y a les deux.

Mr Egéa : Ça fait cher, ça coute 350 € dans le commerce, là on les a à 1000 €, on n'a pas fait des affaires là.

Mr Pèchevy : Il s'agit d'un prix moyen, là-dedans vous avez des PC portables, des PC fixes avec des différentes puissances en fonction de leur usage, par exemple à l'urbanisme vous avez besoin d'une très grosse capacité pour pouvoir gérer les logiciels de cartographie... Donc en terme de prix moyen, oui vous êtes autour de 1 000 €, mais tous ne sont pas à 1 000€, tous ne sont pas dans la même gamme, ni dans les mêmes capacités. C'est un renouvellement d'une partie du parc en sachant que les PC renouvelés ont été utilisés de 5 à 7 ans depuis le dernier achat.

Mr Egéa : Très bien, merci.

Mr Le Maire : Gérald.

Mr Autechaud : Oui moi c'est simplement les point 14041, le suivant, 14045 et le 14072, c'est à dire tous les dossiers qu'on a, les appels de jugements je vois, vous pourriez nous rappeler rapidement, par exemple le dossier Laleuf, ensuite y a le dossier Bendotti...

Mr Le Maire : Alors le dossier Laleuf, c'est...

Mr Autechaud : On en a déjà parlé je pense.

Mr Le Maire : Oui. C'est sur le fameux terrain qu'il y a à côté de la station-service. Voilà.

Mr Autechaud : Et Bendotti ?

Mr Le Maire : Bendotti, c'est un dossier qui est ressorti qui date de, je sais plus combien de temps, 15 ans en arrière, sur un terrain qui avait été préempté par l'ancienne municipalité dans la zone industrielle.

Mr Autechaud : Et on fait appel à deux avocats différents, c'est ça ?

Mr Le Maire : Oui. Après ?

Mr Autechaud : Voilà, c'est tout.

Mr Le Maire : Voilà, là on prend acte, on ne vote pas.

Voilà, on passe au rapport n°2. Le rapport n°2 c'est l'adhésion de 5 communes au SMED 13, au Syndicat Mixte d'Énergie du département des Bouches du Rhône. Donc, par délibération de son comité syndical en date du 19 décembre 2013, ce a accepté

l'adhésion des communes de Coudoux, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Velaux et Ventabren. Il faut que nous donnions notre avis. Nous sommes nous-mêmes adhérents depuis de nombreuses années au SMED, c'est le fameux syndicat qui cofinance lorsque nous enterrons des lignes électriques, des lignes téléphoniques, qui participe au financement et il y a, 80 ou 90 communes qui sont adhérentes, celles-là n'y étaient pas, il faut qu'on donne notre avis, je pense qu'on peut leur accorder... Voilà. On a intérêt à être le plus nombreux possible. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, pour eux.

Voilà, comme nous le faisons aussi, alors là vous allez avoir, je sais plus combien, 17 ou 18 rapports, ce sont des élections des représentants de la commune à différentes commissions. Donc je vais vous en lire un, ensuite on ira un peu plus vite. L'article L 2121-22 du CGCT permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de Conseillers Municipaux. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Lors de la première réunion, les membres de la commission désignent un vice-président qui peut aussi les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. Conformément au règlement interne de la Commande Publique de Rognac et afin d'étudier les différents dossiers relatifs aux Marchés Publics de la Commune, il convient de constituer une commission interne des marchés publics, composée de cinq membres titulaires et d'autant de suppléants qui ne seront appelés à siéger qu'en cas d'absence ou d'empêchement des titulaires. Il est précisé que la commission interne des marchés publics devra être consultée à partir du seuil de, alors ça c'est la loi, 90 000 euros H.T et jusqu'à 207 000 euros H.T. pour les marchés de fournitures et de services, et, à partir de 90 000 euros H.T. et jusqu'à 5 186 000 euros H.T. pour les marchés de travaux. En application du décret n° 2013-1259 du 27 décembre 2013 relatif au relèvement de certains seuils du code des marchés publics, au-delà de ces seuils plafonds, c'est la Commission d'Appel d'Offres qui est appelée à siéger. Que nous verrons après dans les rapports suivants. Ces membres titulaires et suppléants sont désignés au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrage. Dans un premier temps je vous demande donc d'approuver la création d'une commission des marchés publics composée de cinq membres titulaires et d'autant de suppléants qui ne seront appelés à siéger qu'en cas d'absence ou d'empêchement des titulaires. De préciser, je vous le précise pas, c'est les chiffres que je viens de vous donner et donc je vais faire appel à candidature.

Mr Autechaud : Moi, je voudrais juste faire une petite déclaration. Faire observer qu'il y a 6 ans, nous avons choisi, comme pour le CCAS d'ailleurs, pour le conseil d'administration du CCAS, de présenter une liste avec l'ensemble des sensibilités. Parce que, y compris cette loi qu'on cite, l'article L 2121-22 du CGCT, c'est vrai qu'elle stipule que l'élection doit se faire au plus fort reste, en même temps, elle ne donne pas le nombre exact de sièges à pourvoir, ensuite l'esprit de la loi c'est quand même de permettre l'expression pluraliste de l'ensemble des sensibilités de l'ensemble des élus, comprenant les membres de cette assemblée. Parce qu'il est clair que si l'on fixe un quota de 5 élus, forcément il ne peut y avoir qu'un seul élu de l'opposition. Alors je sais, comme j'ai dit la dernière fois, on est dans une demie démocratie, mais il y 6 ans, on avait dépassé ce stade, on avait essayé que l'ensemble des sensibilités représentées dans ce conseil municipal, participe à toutes les commissions. Par exemple, je vois qu'il y a 5 membres titulaires presque à chaque fois, sauf pour une ou deux commissions, je vous rappelle que la dernière fois par exemple pour la commission des finances, il y avait bien entendu Mr Le Maire, il y avait le Premier Adjoint, il y avait l'Adjointe à la culture, au social, enfin on était au moins cinq, plus un représentant par groupe d'opposition. Ca empêchait pas de travailler, bon on aurait pu mieux travailler, c'est certain, comme toujours, tout est perfectible, mais voilà. Aujourd'hui, ce recul en arrière au niveau de la démocratie, alors je sais que ça choque pas forcément grand monde, y compris des sensibilités qu'on pourrait penser un peu plus sensibles à ce niveau là... Voilà, moi ce que tiens à remarquer, enfin ma question c'est : Expliquez-nous Mr Le Maire, qu'est-ce qui vous amène à revenir en arrière, sur cette ambiance, ce choix

politique qu'on avait au niveau de notre commune ? Parce qu'on assiste, en gros, à un recul de la démocratie locale.

Mr Le Maire : Moi je ne suis pas revenu en arrière. La dernière fois, il y a 6 ans, vous aviez fait un pacte avec l'autre équipe de manière à faire une liste commune, je ne suis pas opposé moi.

Mr Autechaud : Non, non, on avait fait une liste ensemble.

Mr Le Maire : On peut faire une liste ensemble.

Mr Autechaud : Tous ensembles. Il y avait une liste qui comprenait tous les groupes d'opposition, y en avait trois, il n'y en a plus que deux aujourd'hui, y en a un qui a disparu je ne sais pas où il est... et ensuite il y avait certains responsables au niveau des adjoints, suivant leurs responsabilités. Voilà.

Mr Le Maire : moi je vous propose...

Mr Autechaud : Vous ne revenez pas sur l'état d'esprit qui régnait dans cette assemblée il y a 6 ans ?

Mr Le Maire : Je ne reviens pas, je propose 5 candidats. Vous, vous proposez, enfin je suppose que vous allez proposer des candidats...

Mr Egéa : On a droit à combien ? Un seul candidat ?

Mr Le Maire : A la proportionnelle, normalement si ça se passe..., voilà, vous aurez un élu.

Mr Autechaud : C'est calculé à l'avance de toute façon.

Mr Le Maire : C'est calculé... ce n'est pas moi qui ai fait la loi.

Mr Autechaud ; Si, si, mais la loi on peut l'interpréter en fixant le nombre de membres titulaires. Comme j'ai dit, la dernière fois on était au moins huit à la commission des finances, aujourd'hui elle est ramenée à cinq, pas pour rien, pour qu'effectivement l'opposition ne soit représentée que par une personne, voilà.

Mr Le Maire : La commission des marchés publics, la commission des finances elle est là à titre consultatif.

Mr Autechaud : Oui, toutes.

Mr Le Maire : Là non.

Mr Autechaud : Non, pas celle-là. Bon c'est à vous de voir.

Mr Le Maire : Donc, pour la création de la commission, qui est contre ? Qui s'abstient ? La commission étant créée, nous allons donc procéder..., alors là vous avez remarqué qu'il n'y a pas d'isoloir, mais les services de la mairie passeront avec l'urne et on fera comme on a fait la dernière fois. Donc il faut que je désigne le Président du bureau de vote. Je vous propose, à moins qu'il y ait d'autres candidats, de désigner Mr Daret qui est le doyen de notre assemblée. Si vous n'y voyez pas d'objection. Voilà donc je fais appel à candidature. Il faut un suppléant aussi.

Mr Egéa : Mme Heringuez comme titulaire et Mme Lucchini comme suppléante.

Mr Le Maire : D'accord. On ne va pas voter nominativement, ce sera la liste A et la liste B. Donc, vous vous êtes manifestés les premiers vous serez la liste A. Et nous, nous serons la liste B avec les candidats que je vous propose. Donc en candidats titulaires, Mr Stéphane Le Rudulier, Mr Roland Schacre, Mr Guy Laroche, Mme Valérie Bajoux et Mr Patrice Vauthier. Et en candidats suppléants, Mme Caillol, Mme Peloffy, Mr Casimir, Mme

Teissier et Mme Russo. Voilà, Mr le Président, il faut que vous constituiez votre bureau de vote, faites appel à un ou deux assesseurs.

Mr Daret : Alors, mesdames messieurs, je fais appel à deux assesseurs. En principe ce sont les deux plus jeunes du conseil municipal. Si des personnes de l'opposition veulent se manifester je suis preneur. Pas de candidats ? Donc Sylvie Miceli-Houdais et Bruno Gérardin.

Mr Le Maire : Je vous rappelle que ceux qui ont des procurations doivent voter deux fois.

Vote.

Mr Autechaud : Non je ne participe pas à la mascarade.

Dépouillement

Mr Daret : 7 listes A.

Mme Caillol : 25 listes B ?

Mr Daret : Alors 25 listes B et 7 listes A.

Mr Le Maire : Donc vous avez entendu les résultats des votes. Donc les candidats titulaires sont Mr Le Rudulier, Mr Schacre, Mr Laroche, Mme Bajoux et Mme Heringuez et les suppléantes et le seul suppléant puisqu'il y a qu'un homme, Mme Caillol, Mme Peloffy, Mr Casimir, Mme Teissier et Mme Lucchini.

Donc le rapport n°4, c'est la création et l'élection des membres de la commission des finances. Donc cette commission est créée afin d'étudier les différents dossiers relatifs aux finances de la Commune, il convient de constituer une commission des Finances, composée de cinq membres, désignés au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrage. Donc je vous demande dans un premier temps d'approuver la création de cette commission. Ok donc, et dans un deuxième temps de procéder à l'élection des membres de cette commission. Donc je fais appel à candidature. Pour les finances ?

Mme Heringuez : Mme Lucchini

Mr Le Maire : En titulaire ?

Mme Heringuez : En titulaire.

Mr Le Maire : Y a que des titulaires de toute façon. Liste A donc. Mr Le Rudulier, Mr Bruno Gérardin, Mme Valérie Bajoux, Mme Valérie Millancourt et Mr Laroche, puisqu'il y en a un cinquième.

Vote

Dépouillement.

Mr Daret : 7 A.

Mr Gérardin : 25 B.

Mr Le Maire : Les élus sont, Mr Le Rudulier, Mr Bruno Gérardin, Mme Valérie Bajoux, Mme Valérie Millancourt et Mme Lucchini.

Rapport n°5 : Création et élection des membres de la commission d'urbanisme. Afin d'étudier les différents dossiers relatifs à l'urbanisme dans la commune, il convient de constituer une commission d'urbanisme, composée de cinq membres, désignés au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. En

cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrage. Donc je vous demande dans un premier temps d'approuver la création de cette commission. Et dans un deuxième temps de procéder à l'élection après appel à candidature. Donc les candidats ?

Mr Molino : Patrick Molino et Alain Egéa en suppléant.

Mr Le Maire : Il n'y a pas de suppléant.

Mr Molino : Ah, il n'y a pas de suppléant, pardon. Donc moi en titulaire.

Mr Le Maire : Ça va. Donc les candidats de ma liste sont, Mr Stéphane Le Rudulier, Mme Chantal Clisson, Mr Lucien Daret, Mr Roland Schacre et Mr Guy Laroche, donc liste B et la liste A, Mr Molino.

Vote

Dépouillement

Mr Daret : 7A.

Mr Le Maire : Donc pour la commission d'urbanisme les titulaires sont Mr Le Rudulier, Mme Clisson, Mr Daret, Mr Schacre et Mr Molino.

Nous passons au rapport n°6 : Création et élection des membres de la commission de sécurité « fêtes foraines ». Afin d'assurer la sécurité et la salubrité publique dans le cadre de l'organisation des fêtes foraines, il convient de constituer une commission composée de deux membres titulaires et de deux membres suppléants, désignés au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrage. Donc je vous demande tout d'abord d'approuver la création de cette commission « fêtes foraines », présidée par Le Maire et composée de deux membres titulaires et de deux membres suppléants. En fait, cette commission elle est plus symbolique qu'autre chose puisque les gens qui font le contrôle de la sécurité à la fête foraine, c'est les services du SDIS, donc il s'agit d'accompagner ces personnes, les services du SDIS et un organisme de vérification compétent on va dire. D'ailleurs il y a la fête foraine qui est en train de s'installer et je crois que c'est lundi...

Mr Casimir : Vendredi.

Mr Le Maire : Vendredi après-midi, il y a la commission de sécurité qui va passer avec ces organismes compétents, donc c'est plus symbolique qu'autre chose. En l'occurrence, là c'est l'APAVE. Donc, comme candidats titulaires, je vous propose Mr Casimir et Mr Le Rudulier. Et comme candidats suppléants, Mr Schacre et Mme Bajoux. Est qu'il y a d'autres candidats ? Je suis désolé mais on est obligé de voter. C'est la loi. On ne change pas, liste B, y a pas de liste A.

Vote

Dépouillement

Mr Daret : 7 blancs et 25 B.

Mr Le Maire : Voilà la commission de sécurité fête foraine, les titulaires Mr Casimir et Mr Le Rudulier et les suppléants, Mr Schacre et Mme Bajoux.

Rapport n°7 : Création et élection des membres de la commission consultative du marché hebdomadaire. Afin d'étudier les questions pouvant se poser lors de l'application du règlement intérieur du marché hebdomadaire, il convient de constituer une commission consultative du marché hebdomadaire, composée de deux membres, ainsi que des représentants des syndicats des commerçants et artisans. Un arrêté municipal du Maire sera établi portant nomination des représentants syndicaux de ladite

commission. Ces membres sont désignés au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrage. Donc je vous demande dans un premier temps, comme précédemment, d'approuver la création de commission consultative du marché hebdomadaire. Pas d'objection ? Et je vous demande, y a-t-il des candidats ? Donc je vous propose comme candidats, Mme Valérie Bajoux et Mr Stéphane Le Rudulier. Y a pas de suppléant, c'est la liste B.

Vote

Dépouillement

Mr Daret : 7 blancs, 25 B.

Mr Le Maire : Donc les membres de cette commission consultative du marché hebdomadaire sont Mme Valérie Bajoux et Mr Le Rudulier et le Maire puisqu'il y est de droit.

Voilà, donc nous allons passer au rapport n°8. Alors là ce n'est pas une création, c'est une désignation. Alors je vous propose de voter à main levée, ça ira plus vite, si vous n'y voyez pas d'objection. Donc désignation du représentant de la commune en charge des questions de défense. L'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de disposer de la faculté de désigner certains de ses membres qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi participer à leurs travaux. Conformément aux circulaires du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002, il convient de procéder, à la suite des élections des 23 et 30 mars derniers, au renouvellement du réseau local composé d'un élu désigné par chaque conseil municipal comme correspondant de défense pour sa commune, dont la vocation est de devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il s'agit de disposer au sein de chaque commune d'un correspondant identifié dont la fonction est de servir de relais d'information entre le Ministère de la Défense et les communes. Ce réseau local est animé par le Délégué militaire départemental. Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette désignation a lieu au scrutin uninominal successif à bulletin secret à la majorité absolue. En application de la loi « Responsabilité et Libertés locales » du 13 août 2004 codifiée à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne plus recourir au scrutin secret pour procéder aux nominations et désignations. Bon je vous ai proposé de voter..., voilà. Donc je vous propose de voter..., en fait c'est qu'en cas de conflit ce serait le correspondant, si des fois on est attaqué par l'Ukraine ou par la Russie. Donc je vous propose de désigner le représentant communal qui a en charge la police municipale à la sécurité, donc Mr Stéphane Le Rudulier. Est ce qu'il y a d'autres candidats. En fait sur les quatre mandats que je viens de faire, il n'a jamais été appelé je vous signale. Heureusement. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°9 : Désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du collège de Rognac. Donc, toujours suite aux élections, et conformément à l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, cette désignation a lieu au scrutin uninominal successif à bulletin secret à la majorité absolue. Bon je vous propose aussi de voter pour toutes les désignations, à main levée. Donc je vous signale que jusqu'à l'année dernière nous avions 2 représentants au collège puisque l'effectif du collège était de moins de 600 élèves. Cette année, comme ils sont 600 et un peu plus, donc il y a 3 représentants. Donc je vous propose comme représentant, Mr Stéphane Le Rudulier, Mme Angélique Forte et Mr Jean-Fabrice Lacave. Il y a d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°10 : Désignation des représentants de la commune auprès de la mission locale de l'est de l'Etang de Berre. Par délibération du 30 mars 1995, le Conseil Municipal a approuvé les statuts de la Mission Locale de l'Est de l'Etang de Berre, structure associative issue de la transformation de la Permanence d'Accueil, d'Insertion et d'Orientation (PAIO) qui intervenait à Rognac et Berre, ainsi que des PAIO de Marignane

et Vitrolles. Dans un but de rationalisation et de meilleure coordination, les représentants de ces communes se sont orientés vers la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Ce GIP a pour but de favoriser l'accès à l'emploi et la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle, de développer dans la zone d'emploi Est Etang de Berre et des communes avoisinantes, des actions concertées de l'ensemble des partenaires (Etat, collectivités territoriales, partenaires économiques et sociaux, organismes de formation et milieu associatif) en direction des jeunes en difficultés professionnelles et sociales. C'est pour cela que nous organisons des forums qui tournent un peu sur l'ensemble des communes. Voilà, donc je vous propose comme candidats Mme Caillol, qui est en charge du social et en suppléant Mme Josiane Teissier. Y a-t-il d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°11 : Désignation des représentants de la commune auprès de l'association des parcs d'activités de Rognac, l'APAR. Donc l'APAR c'est l'association qui est sur le parc d'activités de Rognac, la zone industrielle nord. Donc je vous propose comme candidat, Mr Bernard Tritz. Y a-t-il d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Oui le rapport 12 est retiré, donc il repassera en prochain conseil municipal.

Rapport n°13 Désignation des représentants de la commune auprès de l'association départementale des comités communaux feux de forêts. Donc je vous propose comme candidat titulaire, Mr Roland Schacre, qui est au comité feux de forêts, donc il fera d'une pierre deux coups. Et comme candidat suppléant, Mme Chantal Clisson en charge de l'environnement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°14 : Désignation du représentant de la commune auprès du comité d'Etang de Berre. Bon toujours pareil, suite aux élections..., etc. Je vous propose, le Maire étant membre de droit, je vous propose comme candidate suppléante de la majorité Mme Chantal Clisson qui est en charge de l'environnement. Y a-t-il d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Rapport n°15 : La même chose, désignation des représentants de la commune auprès du comité syndical du GIPREB qui est un syndicat mixte qui regroupe l'ensemble des communes riveraines de l'étang de Berre. Je vous propose comme Mme Chantal Clisson qui est en charge de l'environnement et comme candidat suppléant, moi-même. Y a-t-il d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°16 : Désignation des représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte d'Electrification du Département des Bouches-du-Rhône, le syndicat dont nous avons parlé au début, le SMED. Donc je vous propose comme candidat titulaire Mr Roland Schacre et comme candidat suppléant, Mr Vauthier. Y a-t-il d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Rapport n° 17 : Désignation des représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de Protection et de sécurité, le SIPS. C'est le syndicat qui met à disposition, entre autre, y a pas que des personnes âgées, le petit bip « appel d'urgence » en cas de nécessité. C'est un syndicat qui regroupe les Rognac, de Velaux et de La Fare. Donc je vous propose en candidats titulaires Mr Jean Pierre Guillaume et Marie Antoinette Caillol et en candidats suppléants Mme Lydie Russo et Mme Josiane Teissier. Pas d'autres candidats ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Rapport n°18 : Désignation des représentants de la commune auprès du Comité de Pilotage du Syndicat Intercommunal du lycée de Velaux. Je devrais dire le feu lycée de Velaux puisque la région a abandonné..., mais voilà aujourd'hui nous avons la gestion d'un terrain..., etc. avant de désigner un représentant. Donc comme représentant, je vous propose Mme Angélique Forte qui est la représentante à l'enseignement. Ca me semble assez logique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Rapport n°19 : Désignation des représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal des gens du voyage. Les quatre communes, on va procéder par ordre alphabétique, Berre, La Fare, Rognac et Velaux ont réalisé un syndicat pour la réalisation d'une aire commune qui serait située à côté de l'école des Pompiers, au bord de l'Arc. Voilà pour vous situer. C'est sur la commune de Berre l'Etang, mais c'est plus près de La Fare et de Velaux que de Berre. Donc je vous propose comme candidats, moi-même et Mr Le Rudulier et comme candidat suppléant, Mme Peloffy.

Mr Molino : J'ai une question s'il vous plait. Est ce qu'on paye une cotisation au syndicat ? Est-ce que les communes payent une cotisation et si oui combien ?

Mr Le Maire : Oui, une participation.

Mr Molino : Et de quel montant est cette participation ?

Mr Le Maire : Ca varie chaque année, on ne sait pas. C'est en fonction..., parce que là il y a une étude du terrain qui a été faite pour l'implantation, donc en fonction du budget, la participation communale varie.

Mr Molino : D'accord. Il n'y a pas de prime fixe au départ ?

Mr Le Maire : Non.

Mr Molino : Après c'est réparti en quatre en fonction des montants engagés.

Mr Le Maire : En quatre.

Mr Molino : D'accord.

Mr Egéa : Ce terrain, il n'avait pas été refusé par le Préfet parce qu'il est inondable ?

Mr Le Maire : Non, c'est celui de Velaux qui est inondable. C'est pour ça que nous avons changé. Le terrain de Velaux était inondable et il est contigu à l'école des Pompiers, bon il faudra m'expliquer comment l'un peut l'être et pas l'autre.

Mr Molino : On l'a simplement déplacé un petit peu quoi ?

Mr Le Maire : Voilà. On est sorti de la zone parce qu'il y a un périmètre inondable, on est sorti du périmètre.

Mr Molino : Et quand est ce que les travaux vont attaquer parce que, comme vous le savez, s'il y a une invasion des gens du voyage, le Préfet ne peut pas intervenir parce qu'on n'a pas d'aire d'accueil. Vous savez quand les travaux vont commencer ? Quand est ce que cette aire sera livrée ?

Mr Le Maire : Livrée..., déjà commencés. Je pense que les travaux vont commencer..., ils devaient déjà commencer en 2013, donc je pense que courant 2014 ça devrait commencer.

Mr Autechaud : Ils ne sont guère pressés.

Mr Molino : Depuis 2000 que la loi existe, y a rien qui a été fait.

Mr Le Maire : Oui mais l'époque, nous on n'avait pas créé de syndicat, on avait la possibilité et le terrain qu'on avait proposé, ou qui était déjà occupé, il a été refusé parce qu'il était dans le périmètre SEVEZO.

Mr Autechaud : Face à la déchèterie ?

Mr Molino : En face de la déchèterie.

Mr Le Maire : Exactement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°20 : Désignation des représentants de la commune auprès de la commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux de la Place Saint-Jacques. Donc à la demande de certains commerçants, nous avons été sollicités par de certains commerçants afin de créer cette commission. Donc je vous propose comme candidat, on a droit qu'à un, Mr Stéphane Le Rudulier. Pas d'autre candidat ?

Mr Autechaud : Heureusement qu'il existe lui.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Et je vous propose, puisque le vote est en deux parties, il y a un représentant technique, on va dire, donc administratif, je vous propose Mr Pèchevy puisque c'est un ancien de la Chambre des Métiers, en tant qu'administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le rapport 21, c'est l'indemnisation du Président et du Vice-Président de la commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux de la Place Saint-Jacques. Le fonctionnement de cette commission est à la charge de la commune. En ce sens, il convient de valider les indemnités à verser aux Président et Vice-Président de cette commission, ce sont des membres honoraires du Tribunal administratif et de la Cour d'Appel, à hauteur des montants pratiqués dans les communes du département, hors Marseille, à savoir, puisque nous nous sommes renseignés, ils touchent à peu près 200 par vacation pour les communes de notre importance. Plus indemnités kilométriques qui est fixée en fonction de la distance de leur domicile.

Mr Autechaud : Le repas, s'ils traînent un peu ?

Mr Le Maire : Non, il n'y a pas de repas. Donc je vous propose de fixer à 200 € plus indemnités kilométriques pour le Président de la commission et le Vice-Président. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Mme Heringuez : Une petite question s'il vous plait. Est ce qu'on a une idée de l'enveloppe globale de cette indemnisation auprès des commerçants ?

Mr Le Maire : Pas du tout. C'est le Président et le Vice-Président qui étudieront les dossiers et qui fixeront à hauteur de...

Mme Heringuez : Donc à aujourd'hui, ils ne sont pas allés voir les commerçants pour avoir une petite idée du préjudice ?

Mr Le Maire : Ah non, mais attendez. Nous créons la commission et on vote l'indemnisation, donc ils ne sont pas encore allés voir les commerçants.

Mme Heringuez : Il y avait déjà eu une première approche ?

Mr Le Maire : Mr Pèchevy, ex chambres des métiers, va vous expliquer la procédure.

Mr Pèchevy : Merci Mr Le Maire. Alors, on est juste à la première étape là. Nous venons, par le vote que vous venez de faire, les trois votes successifs que vous venez de faire, un de créer la commission, deux de nommer le Président et trois de voter des indemnités pour les représentants honoraires du Tribunal Administratif et de le Cour d'Appel. Donc le travail va démarrer maintenant. Ce que nous avons programmé, c'est une première réunion de cette commission, à peu près autour de la mi-mai. On est en train de se mettre d'accord sur la date avec les différents membres. Cette première réunion, va définir les règles de fonctionnement de cette commission, à savoir, le périmètre concerné, à partir de quel taux nous considérons qu'il y a eu préjudice. Ce qui se pratique, pour vous donner une idée dans les communes du département, on considère que le commerce doit être indemnisé à partir d'une baisse, en moyenne, de 10 % de son CA dans l'année. C'est ce qui se pratique, on verra ce que décide la commission, on ne préjuge pas. Bien évidemment on fait un travail préparatoire. On a un dossier à remettre aux artisans et aux commerçants, sur lequel on s'est mis d'accord, là aussi par rapport aux exemples qui ont pu être réalisés sur Salon, sur Aubagne, sur Martigues, sur Marseille dans des cas analogues. Et on s'est mis d'accord aussi avec la Chambres de

Commerce et la Chambre des Métiers pour que l'on partage les rôles pour aller démarcher et aller au-devant des artisans et des commerçants concernés. Mme Bajoux ici présente y participera pour la municipalité. La Chambre de Commerce, plus que la Chambre des Métiers y participera aussi pour, amener le dossier et essayer d'aider le commerçant ou l'artisan à le monter. Il y a des éléments assez précis à fournir sur trois années comptables, ce n'est pas un petit dossier. La deuxième phase, pour ceux qui regardent, nous n'avons plus Mr Siméon, mais pour ceux qui sont abonnés à nos appels d'offres, on a sorti cette semaine l'appel d'offres pour la prestation d'expertise comptable. Une fois le dossier monté, nous devons, c'est une obligation, le faire analyser par une tierce personne experte en la matière. Donc un expert-comptable analysera le dossier, et on fera pour le compte de la commission une analyse du préjudice et une proposition d'indemnisation. A ce moment-là, une nouvelle réunion de la commission qui, elle, décidera, au regard du rapport de l'expert, du montant de l'indemnité. C'est pour ça que pour répondre à votre question en termes d'enveloppe consacrée à ça, c'est un petit difficile à ce stade. Par expérience, étant donné qu'on a une douzaine de commerces concernés, tous les commerces ne sont pas forcément touchés, ça veut pas forcément dire qui dossier, qui sera indemnisé, on verra. Par expérience on va vous proposer dans le budget supplémentaire qui sera adopté, une enveloppe de 10 à 20 000 €. Mais très honnêtement, ça sera pour en ouvrir cette ligne d'état, de toute façons le conseil municipal verra le dossier au final et décidera, au vue de la convention établie, du montant accordé au cas par cas. Donc à ce moment-là on ajustera en fonction de la réalité tout simplement de cette enveloppe.

Mme Heringuez : Merci.

Mr Le Maire : Nous passons au rapport 22. Subventions aux associations locales. Mme Straudo.

Mme Straudo : Lors de la séance du 12 février dernier, le conseil municipal a voté les subventions accordées aux associations locales. Ce soir je vous propose de voter lors de cette séance une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 € à l'association CIMENDEF qui va animer en fait la manifestation sur le « Cap sur la Réunion » qui aura lieu ce week-end au Cap.

Mr Le Maire : C'est la semaine prochaine.

Mme Straudo : Oui, le week-end prochain, le week-end du 3 mai. Voilà, je vous demande d'approuver cette subvention exceptionnelle.

Mr Le Maire : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Mr Chiaramonte : Nous aimerions savoir si cette association CIMENDEF est une association rognacaise ?

Mr Le Maire : Oui.

Mr Chiaramonte : Dans quel type d'activité elle exerce ? Si vous avez à peu près le nombre d'adhérents rognacais ? Et à quel usage est destinée la somme ?

Mr Le Maire : L'usage de la somme c'est indiqué. C'est à la manifestation, c'est tout. C'est pour la création du village créole.

Mr Chiaramonte : Mais bon je voulais savoir si c'était une association rognacaise ?

Mr Le Maire : Oui.

Mr Chiaramonte : Dans quelle activité ?

Mr Le Maire : Pardon ?

Mr Chiaramonte : Son activité, elle fait quoi ?

Mr Le Maire : Mais ce n'est pas une subvention de fonctionnement. C'est une subvention pour un projet précis et unique, comme nous le faisons pour d'autres manifestations.

Mr Chiaramonte : L'association a u objet, elle est créée pour quelque chose à Rognac.

Mr Le Maire : C'est le regroupement des gens issus de la Réunion. Voilà.

Mr Chiaramonte : C'est une association qui s'est créée uniquement pour cette manifestation ?

Mr Le Maire : Non.

Mr Chiaramonte : D'accord.

Mr Le Maire : Rapport n°23, vente de bois suite au martelage en forêt communale et frais de garderie, Mme Clisson.

Mme Clisson : Pour l'ensemble des ventes de bois issus de forêts relevant du régime forestier, l'ONF agit en qualité de vendeur, mandataire légal pour le compte des collectivités, à ce titre, il conduit la négociation et conclut le contrat de vente. Si l'Office National des Forêts apporte, dans le cadre de la mise en œuvre du régime forestier, assistance aux élus pour la commercialisation des bois, c'est à eux et à eux seuls qu'il revient de prendre les décisions les plus importantes. Le conseil municipal devra délibérer sur la décision de mise en vente et les modalités de ventes à adopter, sur proposition de l'ONF. La parcelle communale concernée cadastrée section F n°198 relève du régime forestier (Voir plan ci-annexé). L'ONF nous informe que le bois sera vendu comme indiqué ci-après : vente de gré à gré, volume estimé 110 m3, modalité de dévolution : bois sur pied. Un titre de recettes sera émis à la société par l'ONF, via M. Le Receveur Municipal de Berre l'Etang pour versement à la commune de Rognac ; à l'issue de ce règlement, l'ONF indique qu'il fera parvenir à la commune le montant des frais de garderie relatifs à cette transaction, au taux actuel de 12%. Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente de gré à gré de bois sur pied de la parcelle soumise au martelage, cadastrée section F n°198 en provenance de la forêt communale de Rognac, d'approuver la modalité de dévolution suivante : bois sur pied, de dire que la recette correspondante à cette vente sera inscrite sur le budget communal 2014, de dire que la dépense correspondante aux frais de garderie dus à l'ONF, à savoir 12% de la transaction, sera inscrite au budget communal 2014, et autorise M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération. Je dois rajouter que la superficie de la parcelle fait 17680 mètres carrés.

Mr Egéa : Je peux poser une question ?

Mr Le Maire : Oui.

Mr Egéa : Il va être vendu en seul lot ou on peut le vendre à des particuliers ?

Mr Le Maire : Non c'est vendu en un seul lot.

Mr Egéa : Elle va vendre à qui, y a marqué gré à gré. Est ce qu'elle peut vendre à des particuliers ou à des entreprises ?

Mr Le Maire : Non, c'est vendu, comme on a toujours fait depuis 25 ans chaque fois qu'il y a un éclaircissement, c'est l'ONF qui est chargé de la vente.

Mr Egéa : Et elle vend à un seul individu ?

Mr Le Maire : Oui.

Mr Egéa : Elle ne fait pas des petites parcelles pour vendre à des particuliers.

Mr Le Maire : Non.

Mr Egéa : Parce que ça se fait dans des régions où on se chauffe au bois.

Mr Le Maire : Oui, sauf que c'est les particuliers qui vont se le couper.

Mr Egéa : C'est le particulier qui se le coupe bien sûr.

Mr Le Maire : Là ce n'est pas le cas.

Mr Egéa : Donc, ce n'est pas ouvert aux particuliers, c'est ouvert aux sociétés. Et donc c'est une discussion entre la société et l'ONF.

Mr Le Maire : En plus le terrain est très accidenté et puis c'est du bois de piètre qualité.

Mr Autechaud : C'est pour l'industrie.

Mr Le Maire : Voilà, pour le papier.

M Egéa : Quand vous saurez le prix, vous nous le direz ?

Mme Clisson : Oui bien sûr.

Mr Le Maire : Ça passera en conseil municipal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 24 : Avis sur la demande formulée par la société AC Invest et SCI Diamant 78 afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme logistique sur Velaux. Mme Clisson.

Mme Clisson : Je vais vous lire l'intégralité du rapport. La société AG INVEST et sa filiale la SCI DIAMANT 78 souhaitent implanter une plate-forme logistique sur la commune de Velaux, à proximité de la zone d'activités « la Verdière » (en zone NAEb, c'est-à-dire ouverte à l'urbanisation et destinée au développement des activités économiques de Velaux) et une partie du site localisée sur la commune de Rognac (en zone NC, zone naturelle agricole, sur laquelle les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE - ne peuvent être implantées). Une voie de circulation des « engins » sera située sur cette zone naturelle. (Voir les plans ci-annexés). L'accès au site doit s'effectuer sur la RD20. Cette plateforme sera utilisée pour le stockage de produits banals de grande consommation, marchandises à base de bois, de papiers, de cartons, de produits composés de matières plastiques, de pneumatiques et de produits et de déchets dangereux en quantité limitée. Sur le fond, il faut noter que l'exploitation de cette plateforme est susceptible d'engendrer : Une augmentation du trafic routier de 9% environ : 400 poids-lourds et 600 véhicules légers amenés à circuler de 5h à 23h sur des axes déjà très surchargés aux heures de pointe sur notre commune, Une augmentation importante des émissions atmosphériques dans ce secteur et sur les axes routiers, Des nuisances sonores et visuelles pour les riverains, Des risques d'inondation non évalués complètement à l'aval du projet notamment sur le territoire de Rognac, De graves problèmes de sécurité d'accès au site qui doivent faire l'objet d'un conventionnement encore très imprécis avec le Conseil Général des Bouches du Rhône pour un aménagement de la RD20, Il faut souligner que ce projet en termes de trafic routier ne paraît pas respecter les préconisations du SCOT en la matière. Pour ce qui est de la forme, le déclassement de cette ancienne zone naturelle de Velaux dans le POS de cette commune ne paraît pas compatible avec la Directive Territoriale d'Aménagement en vigueur depuis 2007. Par ailleurs, en raison de la nature agricole des terres, la commune de Rognac se dirigera sur un refus du permis de construire déposé pour ce projet, en effet, le projet est incompatible avec la préservation de la zone. De plus, les études hydrauliques ne paraissent pas suffisantes pour garantir la sécurité et l'impact d'une crue plus importante. Dans le cas où la Préfecture émettrait un avis favorable, la commune souhaite que les prescriptions du SCOT soient strictement respectées : l'augmentation du trafic ne peut être supérieure à 1,5% par an sur le CD20. Ainsi, en raison de l'importance majeure des nuisances occasionnées et de l'absence totale de retombées en terme fiscal comme en termes d'emploi pour notre commune, le Conseil Municipal de Rognac se prononce défavorablement concernant cette demande d'autorisation d'exploitation au titre des installations classées pour la Protection de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal : D'émettre un avis défavorable concernant la demande d'autorisation d'exploitation au titre des installations classées pour la Protection de l'Environnement formulée par la société AG INVEST et sa filiale la SCI DIAMANT 78 pour leur projet de plateforme logistique sur la commune de Velaux, d'émettre un avis défavorable concernant la demande formulée par la SCI Diamant 78 en vue d'être autorisée à construire une plate-forme logistique.

Mr Molino : J'ai quelques questions à poser à propos de ce dossier. J'ai été voir l'avis du commissaire enquêteur qui donne un avis favorable sous réserve de certains aménagements et notamment la création d'un giratoire sur la RD20. Dans les réponses aux questions qui ont été faites à ce qui avait été déposé dans le cahier d'enquêtes publiques, j'avais d'ailleurs signalé le problème de sécurité routière sur la RD20 et le commissaire enquêteur a entendu ma réclamation puisqu'il a demandé à AG Invest de contacter le Conseil Général pour faire ce giratoire. Or, dans les réponses qui ont été faites par AG Invest, il dit qu'il y a des conventions ou des discussions qui ont eu lieu avec le Conseil Général. Aucun élément dans le dossier ne fait apparaître un quelconque accord, ne serait-ce que de principe par le Conseil Général. Donc je ne vois pas comment, et surtout qui va financer...

Mr Le Maire : Et pour cause, il n'y en a pas pour le moment.

Mr Molino : Pour l'instant il n'y en a aucun.

Mme Clisson : On a pris rendez-vous avec le Conseil Général pour ce dossier.

Mr Molino : Voilà, donc il n'y a aucun financement qui est prévu non plus, parce que si c'est le Conseil Général qui le paie, c'est nous qui allons le payer, enfin nous les contribuables de la ville mais aussi des autres communes du département, et donc ça c'est un peu idiot je dirais. Il faudra faire payer, si le projet se fait bien évidemment, faudra faire payer le pétitionnaire, ça c'est la première des choses. La deuxième des choses, quand vous dites que vous refuserez le permis de construire, sauf erreur de ma part, il n'y a aucune construction en tant que telle sur la commune de Velaux, de Rognac pardon. Tout est sur la commune de Velaux, il va y avoir des opérations de terrassement et des opérations de voie routière qui ne sont pas soumises à permis de construire.

Mr Le Maire : Si, elles rentrent dans le cadre du permis de construire.

Mr Molino : Elle doit rentrer dans le cadre du permis de construire. Je ne vois pas comment on pourra, si la réglementation...

Mr Le Maire : Bon déjà la question est réglée, ils ont retiré le permis.

Mr Molino : Ils ont retiré sur la commune de Rognac le permis ?

Mr Le Maire ; Sur Rognac, oui.

Mme Clisson : Avant hier.

Mr Molino : Bon, donc je ne vois pas comment on peut, effectivement, refusé un permis qui n'est pas déposé.

Mr Le Maire : A mon avis, c'est que mon avis, ils l'ont retiré, parce que c'était marginal nous...

Mr Molino : Tout à fait.

Mr Le Maire : Ils l'ont retiré pour le déposer que sur la commune de Velaux.

Mr Molino : On est bien d'accord. En revanche, puisqu'on a été amené à être en étude publique, il faudra quand même, je pense, et je pense qu'il faut le faire vraiment de façon rigoureuse, parler des problèmes d'inondation en aval, comme vous l'avez souligné. Parce qu'il faut d'abord résoudre les problèmes en amont pour pas qu'en aval on ait de problèmes, parce qu'il faut savoir...

Mr Le Maire : *Ca été fait ça. Hier matin nous étions en sous-préfecture, j'ai soulevé le problème, justement j'ai donné un peu l'historique des 20 dernières années puisque c'était en 93 et en 94 que la commune, la ville de Rognac a été obligé de faire de gros investissements puisqu'il a fallu détourner le Vallat 9, le ruisseau donc, et faire un bassin de rétention. Sauf que ce bassin de rétention a été calculé à l'époque sur un impluvion qui représentait un certain périmètre du bassin versant. A l'époque le bassin versant, ces terrains en question c'était des vignes.*

Mr Molino : Tout à fait.

Mr Le Maire : *Voilà, s'il y a 10 ha d'imperméabilisés ça sera pas tout à fait pareil.*

Mr Molino : Exactement.

Mr Le Maire : *Donc là, les services de la préfecture ont été très sensibles à cet argument. Moins à l'autre parce que...*

Mr Molino : On en parlera après de l'autre. Pour celui-ci, moi, moi j'ai relu attentivement l'avis du commissaire enquêteur encore une fois. Lui dit, selon les réponses qu'a fait AG Invest, ils ont dit qu'en faisant un aménagement par busage d'une petite partie du Vallat, ils allaient notamment résoudre les problèmes d'inondation et améliorer l'inondation dans la zone, ça je n'y crois pas trop d'une part. D'autre part, ce qu'il faut savoir c'est que ces inondations vont pouvoir avoir un impact sur la zone industrielle aussi de Rognac. Et aujourd'hui déjà que notre zone est assez sinistrée...

Mr Le Maire : *C'est ce qu'on a soulevé.*

Mr Molino : Voilà, mais il faut simplement à mon avis obliger le pétitionnaire, parce qu'on quand on lit l'avis du commissaire enquêteur, le commissaire enquêteur dit que le problème de l'aval n'est pas du ressort du pétitionnaire, d'accord. Donc, Mme Clisson je pense que vous l'avez lu comme moi, et ça je pense qu'il faut s'inscrire vraiment en faux contre ça, parce que c'est le pétitionnaire qui crée des problèmes, c'est à lui de payer les conséquences de ces...

Mr Le Maire : *C'est pour ça que hier matin nous étions en sous-préfecture.*

Mr Molino : Alors j'espère que vous allez l'écrire et de façon à ce que le préfet puisse en prendre note et qu'on ait une délibération, enfin ou un accord signé, parce qu'on n'a qu'un avis consultatif comme vous le savez, malheureusement on n'a pas un avis décisionnaire.

Mme Clisson : *Il se peut qu'il y ait une nouvelle enquête publique, ce n'est pas encore acté, mais...*

Mr Molino : Mais peut-être qu'il y en aura une autre, cela dit, il faudra quand même que ce soit bien acté au niveau de la municipalité dans toutes les demandes que nous ferons.

Mme Clisson : *Mais c'est ce qu'on fait.*

Mr Molino : Pour que s'il y ait des travaux à faire en aval du projet, tous ces travaux soient pris en charge financièrement par le pétitionnaire. Pour pas que la commune soit obligée de payer ces travaux-là. J'espère que vous le signalerez.

Mr Le Maire : *Ca été fait hier ça.*

Mr Molino : D'accord, mais ça je le savais pas.

Mme Clisson : *Hier nous sommes allés voir la sous-préfecture d'Istres mais nous allons également voir la sous-préfecture d'Aix.*

Mr Autechaud : Effectivement la société modifie son permis de construire.

Mr Le Maire : *Non pour le moment elle a retiré le permis.*

Mr Autechaud : Elle l'a retiré, mais elle va certainement le modifier et tout installer sur la commune de Velaux. Et je crois que de toute manière, comme c'est en limite de Rognac, avec Velaux il faut qu'on arrive à travailler, à réfléchir, à agir dans le même sens.

Mr Molino : Exactement.

Mr Autechaud : Et la meilleure des actions c'est aussi les questions de la population. Qu'est-ce qu'on pourrait faire, parce que là, bon aller une motion c'est bien, ça nous dédouane un peu en tant que commune, mais c'est quand même pas l'efficacité. L'efficacité c'est quand vraiment les gens interviennent. Je sais qu'il y a un certain travail qui a été fait par une association, mais nous il faut qu'on arrive à développer ça, à mettre tout le poids de la commune, mais le top du top pour ainsi dire, ça serait vraiment qu'avec Velaux on arrive à travailler convenablement.

Mr Le Maire : Sauf que Velaux, ils ont accordé le permis. Ils ont déjà, dans un premier temps, déclassé la zone pour qu'elle devienne...

Mr Autechaud : Je sais.

Mr Le Maire : Donc il y avait une idée qui germait.

Mr Molino : Cette zone-là est dans la zone intracommunautaire ?

Mr Le Maire : Non.

Mr Molino : Parce que La Verdière y était, et cette partie-là n'y est pas ?

Mr Le Maire : Eh non.

Mr Molino : On n'aurait pas pu accueillir cette zone sur nos terrains ?

Mr Le Maire : Ah non, surtout pas.

Mr Molino : Sur nos terrains dans la zone industrielle ?

Mr Le Maire : Ben non attendez, je ne la veux pas à Velaux mais je ne la veux pas à Rognac non plus.

Mr Molino : Pourquoi ?

Mr Le Maire : Parce que c'est une zone qui va s'implanter sur 14 ha avec 30 emplois.

Mr Autechaud : C'est un peu comme tous les parkings qu'il y a à Rognac, c'est des entreprises parking.

Mr Le Maire : Voilà.

Mr Molino : Oui mais y a un peu plus de foncier que des parkings. Y a quand même 40 000 m2 de foncier.

Mr Le Maire : Mais oui, mais il faut essayer, autant que faire de peu, de demander à des entreprises qui s'installent de créer des emplois.

Mr Molino : On est bien d'accord.

Mme Clisson : Par exemple cette plateforme propose 10 ou 15 emplois à l'hectare. Alors que la directive de l'aménagement du territoire demande à ce que lorsqu'une entreprise s'installe, elle doit fournir au moins 40 emplois à l'hectare. Ca ne respecte donc pas la directive. Bon il y a beaucoup de pistes qui sont encore à exploiter sur ce dossier. Il faut savoir aussi qu'un collectif s'est créé, que tout le monde connaît, qui s'appelle le collectif CD20, qui a recueilli 1200 signatures. Donc nous en tant qu'élus, on se prononce au conseil municipal sur une délibération que nous devons prendre, mais il y a aussi des actions parallèles qui sont associatives sur Rognac et sur Velaux qui vont dans le même sens de façon à ce que les intérêts des habitants soient défendus. De la même manière

que nous en tant qu'élu nous pouvons éventuellement le faire par délibération du conseil municipal.

Mr Autechaud : Enfin, 30 ou 40 emplois ils ont quand même du travail, heureusement qu'ils travaillent de 5h à 23h. 400 poids lourds et 600 véhicules légers, ils doivent y aller.

Mr Molino : Ce n'est pas ce qui est écrit dans le permis.

Mr Le Maire : Sauf que les chauffeurs poids lourds, c'est des gens qui viennent de l'extérieur.

Mr Autechaud : Oui d'accord, mais en même temps c'est une pérennisation de leur emploi, c'est quand même quelque chose aussi qui n'est pas à négliger non plus.

Mr Molino : Moi je persiste à dire que cela aurait été plus judicieux de l'avoir sur la zone industrielle de Rognac.

Mr Autechaud : A la place de Cabot.

Mr Molino : Parce que là on aurait eu du foncier, 40 000 m2 de foncier c'est énorme quand même.

Mr Le Maire : Pardon ?

Mr Molino : 40 000 m2 de foncier c'est énorme, en terme de revenu fiscal. Je parle de revenu fiscal. En terme d'emploi y en a un peu moins de retombées, comme le dit Gérard y a quand même 30 emplois, peut-être un peu plus, ce n'est pas neutre. Là c'est Velaux qui va avoir tous les avantages, et on aura tous les inconvénients. Puisque la station d'épuration, c'est nous qui allons devoir traiter les eaux usées, d'accord, les inondations, les problèmes de sécurité routière c'est sur le CD20 et les Brets-Barjaquets qui vont être dans le collimateur...

Mr Le Maire : Refuser le problème là-bas, c'est pas pour le déplacer de 500 mètres.

Mr Molino : Mais bon, on avait des voies de sortie.

Mr Egéa : On ne va pas aller promener sur la CD20 ou sur Velaux.

Mr Le Maire : Oui mais y a déjà un problème de saturation de la bretelle autoroutière, ce n'était pas pour en créer d'autres.

Mr Molino : Là pareil, quand avec le commissaire enquêteur on a évoqué un échangeur gratuit à Coudoux, il a dit ce n'est pas dans le périmètre de l'enquête. Donc voilà, mais ça c'est au Préfet de prendre un peu, de remonter tout ça au Préfet pour explique un petit peu toutes ces raisons-là, qui font que, on a besoin d'avoir une sortie gratuite d'autoroute également, parce que sinon ça va pas le faire.

Mr Autechaud : Parce que saturation...

Mr Le Maire : Oui mais ça c'est autre chose encore

Mr Molino : Ce n'est pas autre chose, c'est lié.

Mr Le Maire : Non mais c'est plus compliqué que ça, y a Escota qui a un contrat jusqu'en 2032, enfin bon.

Mr Molino : Mais les pouvoirs publics peuvent agir quand même. Ils donnent des concessions, on peut discuter avec eux.

Mr Le Maire : Nous, nous sommes contre.

Mr Molino : Oui, oui nous aussi nous sommes contre, bien entendu que nous sommes contre. Simplement, je pense qu'il faut donner des arguments qui font que, on les oblige à faire un certain nombre de choses, voilà c'est tout ce que j'ai à dire là-dessus.

Mr Le Maire : *Donc on va faire le contraire là. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Tout le monde est contre.*

Bon le suivant c'est le même ordre d'idée. Avis sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement de la société APRC Group pour la création d'une plateforme logistique sur la commune de Velaux. Là c'est de l'autre côté de l'autoroute.

Mme Clisson : *Alors cette fois-ci c'est sur Velaux. La procédure un petit peu différente de la procédure concernant AG Invest, puisque là il ne s'agit pas de se prononcer ou de prendre une délibération sur le dossier d'enquête publique, puisque pour l'instant il n'y en a pas. C'est une simplification des procédures concernant les installations classées. Donc aujourd'hui on doit délibérer, se prononcer défavorablement ou favorablement sur l'opportunité du projet et donc sur la demande d'enregistrement de cette société pour la suite à donner par le Préfecture. Alors les arguments que nous avançons sont identiques à ceux concernant la plateforme précédente, si ce n'est qu'en même temps c'est un cumul. Donc je vais, pour le public, reprendre les éléments. La société APRC GROUP a formulé une demande d'enregistrement au titre des ICPE pour les rubriques suivantes. Donc les rubriques vont de 1510 à 2663, font partie de la nomenclature de ICPE. Conformément à la législation en vigueur et par arrêté préfectoral, il a été prescrit l'ouverture d'une consultation du public à Velaux et Rognac du 28 avril au 30 mai inclus. Donc on n'est pas encore dans la consultation. Cette société souhaite implanter une plateforme logistique sur la commune de Velaux, à proximité de la zone d'activités de « la Verdière », donc juste un tout petit peu au-dessus de celle que nous avons vu précédemment. L'accès au site doit aussi s'effectuer sur la RD20. Cette nouvelle plateforme est susceptible d'engendrer le même type de nuisances que le projet d'AG INVEST, à savoir : Une augmentation importante du trafic routier, même si en terme de surface elle est de 26000 m2 au lieu de 46000, Une augmentation des émissions atmosphériques dans ce secteur et sur les axes routiers, Des nuisances sonores et visuelles pour les riverains, Des risques d'inondation non évalués complètement à l'aval du projet notamment sur le territoire de Rognac, Des problèmes de sécurité d'accès au site. Dans le cas où la Préfecture émettrait un avis favorable, la commune souhaite que les prescriptions du SCOT soient strictement respectées : l'augmentation du trafic ne peut être supérieure à 1,5% par an sur le CD20. Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal : De se prononcer défavorablement sur l'opportunité du projet de la société APRC Group au regard de l'importance des nuisances occasionnées et de la concomitance avec le projet d'AG INVEST et de sa filiale SCI DIAMANT 78, d'émettre un avis défavorable sur cette demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la société APRC Group.*

Mr Molino : *J'ai une remarque à faire également, il y a eu un premier, une première demande d'enregistrement qui a été formulée, y a une enquête, enfin un dossier qui a été déposé qui a été frappé de nullité par qu'il y a pas eu un respect d'un certain nombre de formalisme à cela. Là, vous nous demandez de nous prononcer, comment dire...*

Mr Le Maire : *De nous positionner.*

Mr Molino : *De nous positionner sur un dossier qui n'est pas encore à enquête.*

Mme Clisson : *Mais il n'y aura pas d'enquête là.*

Mr Molino : *Non, mais le dossier a été remis, donc je vois pas comment on peut voter aujourd'hui quelque chose qui n'est pas encore en vigueur, puisque théoriquement on aura à donner un avis avant le 15 juin, pas avant.*

Mr Le Maire : *Mais y a pas de conseils municipaux qui sont prévus.*

Mr Molino : *Avant le 15 juin il n'y en aura pas d'autres ?*

Mr Le Maire : *Non. C'est pour ça.*

Mr Molino : D'accord, parce que moi c'est ce qui me posait problème là.

Mme Clisson : Une question de délais et le formalisme, de toute manière ce ne sera pas une enquête publique.

Mr Molino : Non, non, on est bien d'accord. Alors vous avez parlé du RD20, dans le dossier qui a été déposé en mairie, le RD20 n'est pas du tout concerné.

Mme Clisson : Non, ils parlent du CD55.

Mr Molino : C'est le CD55. Je sais pas si vous êtes allés sur place, je ne vois pas comment ils peuvent avoir accès au CD55 par les petites routes qui existent.

Mr Le Maire : Non c'est RD20.

Mr Molino : Non, non CD55. C'est le 55. Sur le dossier c'est que le 55, jamais le RD20.

Mme Clisson : Mais ils sont en train de faire les travaux.

Mr Molino : Ils sont en train de faire des travaux sur la RD55, mais pour y accéder déjà.

Mr Le Maire : Non, non sur la zone industrielle. Par la zone industrielle de Velaux.

Mr Molino : Mais comment ils vont passer, y a un pont.

Mr Le Maire : Aujourd'hui on n'a pas d'écrit, donc voilà. Non pas le pont que vous citez. Et y a un projet, alors ça vaut ce que ça vaut, y a un projet d'agrandissement de ce pont.

Mr Molino : D'accord. Parce que pour la RD20 y a que ce pont.

Mr Le Maire : Voilà. Le petit pont, quand vous passez faut pas ouvrir les portières.

Mr Molino : Mais dans le dossier qui a été déposé par APRC, il y a uniquement le CD55 dont il est fait état, on ne parle pas de RD20.

Mr Le Maire : Oui, oui.

Mr Molino : Donc je ne vois pas comment on va pouvoir arriver au CD55, vu l'étroitesse des voies. C'est certain qu'ils vont arriver sur le CD20, mais il faut agrandir le pont effectivement parce qu'effectivement y pas un camion qui passe.

Mr Le Maire : Un camion ne passe pas.

Mr Molino : Parce que là aussi pareil, il faudra qu'on fasse des remarques auprès des pouvoirs publics pour trouver des solutions, parce que ce n'est pas possible. Les deux projets contigus là, ça va être l'enfer.

Mr Autechaud : A moins qu'ils prévoient des travaux aussi, parce que comme je le disais tout à l'heure, même une entreprise ne peut pas accepter d'avoir ses 400 poids lourds, par exemple, bloqués dans les embouteillages. Donc certainement qu'il y a un projet derrière d'amélioration du trafic. Ce n'est pas possible sinon. Ils ne vont pas se mettre dans des ruelles.

Mr Molino : Gérald, j'espère que c'est le cas, mais encore faut-il appuyer la demande. Moi à mon avis c'est hypothétique ça.

Mr Autechaud : Je pense que si elle veut une certaine rentabilité l'entreprise, forcément elle a déjà prévu ça. Après qu'elle essaye de faire passer, payer par le contribuable comme on disait tout à l'heure, d'accord.

Mr Molino : Ah oui, à mon avis c'est ça.

Mr Autechaud : On est d'accord, mais y a forcément un projet. Une entreprise ne peut pas accepter d'avoir ses poids lourds bloqués dans les bouchons tous les matins, tous les soirs.

Mr Le Maire : *Bon, on va procéder de la même manière. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Tout le monde est contre.*

Nous passons au dernier rapport de ce conseil municipal. Comme beaucoup de communes l'ont fait, ou vont le faire lors de leur prochain conseil municipal, je vous propose de prendre une motion en faveur du report de l'application de la réforme des rythmes scolaires. Mme Forte.

Mme Forte : *Considérant que la mission de l'école, c'est avant tout la transmission des connaissances et le partage par tous nos enfants des valeurs de la République ; Considérant que l'aménagement du temps scolaire y contribue et peut, quant à lui, répondre à des contraintes locales spécifiques qu'il est important de prendre en compte ; Considérant que chaque commune devrait avoir la possibilité de s'organiser, afin de proposer aux enfants, et aux familles, l'organisation la plus favorable à l'acquisition par tous, des connaissances, des compétences et de culture définies par l'Éducation Nationale ; La mise en place de la réforme des rythmes scolaires implique de profonds changements pour l'enfant ; Cette réforme nécessite un important travail de concertation au niveau communal entre le personnel enseignant, les conseils d'école, le personnel municipal, les parents d'élèves, le monde associatif et les élus ; Le peu de temps imparti aux équipes municipales nouvellement élues en mars 2014 pour préparer dans de bonnes conditions la mise en place de la réforme pour septembre 2014 ; Le coût financier élevé et l'impossibilité actuelle d'en apprécier précisément l'impact sur les finances communales ; Le manque de visibilité fonctionnelle et organisationnelle quant à la mise à disposition d'animateurs qualifiés auprès des enfants ; Pour l'heure, l'absence d'informations quant à l'assouplissement des règles de mise en œuvre du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ; Considérant qu'il serait pertinent de tirer les enseignements, précis et détaillés, d'une année complète de mise en place de cette réforme dans les communes l'ayant engagée depuis septembre 2013 Les conclusions de la réunion de concertation publique avec l'ensemble des acteurs (parents d'élèves, tissu associatif local, corps enseignant) ; Le Conseil Municipal de Rognac demande au Gouvernement de procéder au report de la date d'application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2015. Aussi, ce soir nous proposons au Conseil Municipal : D'adopter cette motion et de demander au Gouvernement de procéder au report de la date d'application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2015. Ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer les courriers et documents afférents à cette décision.*

Mr Le Maire : *Qui est contre ? Ça ne se vote pas mais enfin, vous êtes tous d'accord ?*

Mr Molino : *Mais y a des jeunes dans la salle, est ce qu'on pourrait leur donner la parole ou pas.*

Mr Le Maire : *Non.*

Mr Molino : *Vous ne voulez pas faire une interruption de séance pour cette raison ?*

Mr Le Maire : *On fait une suspension de séance si vous voulez. Oui.*

Mr Molino : *Ce serait bien d'avoir leur avis quand même.*

Mr Le Maire : *On peut faire une suspension de séance. A moins que ces gens-là soient pour l'application en septembre. Nous, nous sommes contre, maintenant, s'ils sont pour... Voilà, si vous voulez on fait une suspension de séance.*

Mr Molino : *Non, mais elles sont là, elles pourraient peut-être s'exprimer.*

Mr Le Maire : *Non.*

Mr Molino : *Vous pouvez leur donner la parole.*

Mr Le Maire : *Non, ce n'est pas possible. Pour la légalité du conseil municipal ce n'est pas possible. Il faut qu'on fasse une suspension de séance.*

Mr Egéa : Vous ne voulez pas le faire.

Mr Le Maire : On finit le conseil municipal, puis on leur donne la parole. Voilà.

Mr Egéa : A la fin du conseil ?

Mr Le Maire : A la fin du conseil, c'est le dernier rapport.

Mr Molino : Enfin, moi je trouve que dans les « considérant » que vous avez cité Mme Forte, y en a deux qui me laissent un peu perplexe. Le premier, vous dites que considérant que cette réforme nécessite un travail important, ça fait un an qu'on connaît cette réforme, ça fait un an que vous étiez, peut-être pas vous madame, mais d'autres personnes qui étaient autour de la table, étaient déjà en poste pour pouvoir regarder un petit peu ce qu'il y avait lieu de faire, rien n'a été fait depuis 1 an.

Mr Le Maire : Ça ce n'est pas vrai Monsieur.

Mr Molino : Non, attendez. Rien n'a été fait dans la mesure où aujourd'hui le recteur nous a demandé de donner un avis le 15 avril alors qu'il y a une réunion le 16 qui a été programmée. On est bien d'accord là-dessus. Si j'ai bien tout lu quand même, j'essaie un petit peu de m'intéresser aux choses. Je dis simplement que je trouve ça un peu osé de dire que vous n'avez pas eu le temps nécessaire pour faire cette consultation-là, alors que pendant 1 an on avait l'occasion de le faire. Et que d'autre part, vous demandez ce report parce qu'il y a une nouvelle équipe municipale. Certes il y a une partie qui a été renouvelée, mais pas la totalité n'a été renouvelée. Donc, on est bien d'accord que cette réforme, en tant que tel, elle n'est pas viable, on est bien d'accord là-dessus, sauf que, on aurait pu prévoir plutôt que de se faire imposer un certain nombre de choses. Parce qu'aujourd'hui, si on ne donne pas pour le 15 avril, c'est ce qui était prévu Mr Le Maire, je ne fais pas d'erreur. Si pour le 15 avril on ne donnait pas des propositions à l'académie, c'est l'académie qui nous imposait un certain nombre de choses. Donc aujourd'hui vous allez faire une motion, on ne sait pas ce que ça va donner. Ça veut dire que si cette motion n'est pas acceptée par le gouvernement, on va nous imposer un certain nombre de choses.

Mr Le Maire : On imposera à Rognac et à toutes les villes de France.

Mr Molino : Evidemment, sauf que d'autres communes se sont mises en ordre de marche pour proposer un certain nombre de choses.

Mr Le Maire : Ecoutez, moi j'en connais pas beaucoup qui se sont mis en ordre de marche. J'ai consulté un certain nombre de mes collègues et il n'y a pas beaucoup de collègues qui m'ont donné des solutions, parce que je suis preneur. S'ils ont les solutions, je suis preneur. Y compris ceux qui ont mis en route, partiellement parfois, puisque ce n'était pas dans toutes les écoles, c'était que dans certaines écoles, aujourd'hui on voit le résultat. C'est pour ça que si on a la solution, je ne suis pas contre. Je suis preneur de la solution, si quelqu'un a la solution qu'il me la donne.

Mr Molino : Il n'y a pas de solution universelle pour tout le monde. C'est chaque commune qui doit s'exprimer là-dessus, on est bien d'accord.

Mr Autechaud : C'est pour ça que la question n'est pas se quereller...

Mr Molino : Ah non.

Mr Le Maire : Y a un scénario qui a été proposé.

Mr Autechaud : sur le manque de prises de responsabilité, la question est de trouver un consensus entre tous les acteurs qui sont cités dans le rapport.

Mr Molino : Oui. Je dis simplement que pendant un an on aurait pu avoir ce consensus.

Mr Autechaud : D'accord, aujourd'hui on en est là. On nous demande un rapport et je suis persuadé que quelque soient les majorités qui auraient pu ressortir de ces élections, on aurait fait la même démarche.

Mr Molino : Tout à fait. Parce qu'on n'était pas aux affaires.

Mr Le Maire : Non, mais je ne parle pas de vous en particulier. Quand on voit que l'ensemble des communes prennent cette décision.

Mr Molino : Si vous aviez pas été élus, qui que ce soit qui aurait été élu à votre place, n'était pas aux affaires, donc ce report aurait été nécessaire.

Mr Autechaud : C'est sûr qu'on prend des retards. On en a sur des tas de sujets des retards. Bon. Si on s'arcboute sur les divergences ou sur les responsabilités des uns et des autres, ce n'est pas ça la question.

Mr Molino : Gérald, ma plainte c'est que si cette motion n'est pas entendue, on nous imposera un certain nombre de choses. Et là on n'aura pas le choix.

Mr Le Maire : Non, puisqu'on a fait des propositions.

Mr Autechaud : Normalement, avec le nombre de communes ça m'étonnerait.

Mr le Maire : On a fait des propositions, on a décidé, on a suggéré à l'inspecteur d'académie de scinder la ville en deux...

Mr Molino : Oui.

Mr Le Maire : Voilà. Donc de manière à pouvoir faire ce qui est toléré, parce que c'est une dérogation qui est acceptable on nous a dit, de faire deux, en gros la moitié de l'effectif...

Mr Molino: Je sais.

Mr Le Maire : Ah alors ça va, si vous savez tout...

Mr Molino : Non, pas tout mais je sais ce que vous avez proposé, c'est pour ça on va faire une suspension de séance et j'espère que les...

Mr Le Maire : Mais ça été acté.

Mr Autechaud : Mais il y a aussi des assouplissements qui ont été promis, après on ne sait pas.

Mr Le Maire : Il y a des assouplissements qui sont prévus, lesquels ? On les attend.

Mr Molino : On fait une suspension de séance.

Mr Le Maire : Non, on vote, de toute façon on pense que vous allez voter contre. Contre l'application.

Mr Molino : On est contre nous aussi dans la mesure où effectivement il y a des choses qui sont pas à faire. Et cela dit, aujourd'hui, moi je veux entendre un petit peu les gens qui sont là.

Mr Le Maire : Mais on les entendra. On vote. La séance étant terminée...

Mr Molino : On ne peut pas les entendre, on suspend et après on vote ?

Mr Le Maire : Non.

Mr Molino : Ça serait plus logique quand même.

Mr Le Maire : Mais non. Ils ne sont pas membre du conseil municipal. Pour l'éventualité de la nullité du conseil municipal, il faut respecter la loi.

Mr Molino : Donc on va s'abstenir parce que là on peut pas..., enfin on est contre la réforme dans la mesure où elle est pas applicable en tant que telle, mais moi ce que je voudrais avoir comme avis, c'est l'avis...

Mr Le Maire : Mais vous allez l'avoir.

Mr Molino : Voilà, donc on peut pas voter pour ou contre, on va s'abstenir.

Mr Le Maire : Vous vous abstenez donc. Donc qui est pour ? Pour la motion.

Mr Autechaud : Pour le rapport.

Mr Le Maire : Pour le rapport. Bon alors qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mr Molino : On s'abstient.

Mr Le Maire : Et nous on est pour.

Voilà, maintenant le conseil municipal est terminé.